

**Aménagement de bureaux**  
**Résidence Albert 1<sup>er</sup> – Bâtiment C**  
**20 000 AJACCIO**

**SARL SIDIC**  
Résidence Parc Impérial  
Le Trianon – Route des Cèdres  
20000 AJACCIO

**NOTICE DESCRIPTIVE**

Cette notice descriptive est établie selon annexe de l'arrêté du 10 mai 1968 (J.C.P. 68, III, 34415) article R 2611 du Code de la construction et de l'habitation (D - 1 67 II 66 - 22 décembre 1967, et article L 261.11 : L n 67 - 3 du 3 janvier 1967, article 7) conformément au modèle agréé par arrêté ministériel.

1. - Caractéristiques techniques générales de l'immeuble
2. - Locaux privatifs et leurs équipements
3. - Annexes privatives
4. - Parties communes intérieures à l'immeuble
5. - Equipements généraux de l'immeuble
6. - Parties communes extérieures à l'immeuble et leurs équipements

DESIGNATION	INDICATIONS A DONNER
<b><u>1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE</u></b>	
<b><u>1.1. Infrastructure</u></b>	
1.1.1. Fouilles	- décapage et fouille de toute nature pour mise à la cote du bâtiment
1.1.2. Fondation	- type : semelles filantes et isolées en béton armé suivant étude de sols et avis du bureau de contrôle.
<b><u>1.2. Murs et ossature</u></b>	
1.2.1. Murs de sous-sol :	
1.2.1.1. Murs de refends	- béton armé
1.2.2. Murs de façades (aux divers niveaux)  - partie courante - allèges - trumeaux - encadrement des baies	- murs de façades des différents niveaux en béton armé, enduit hydraulique, doublage panneau isolant intérieur épaisseur suivant étude thermique
1.2.3. Murs pignons	- dito 1.2.2
1.2.4. Murs mitoyens	- sans objet
1.2.5. Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)	- murs porteurs en béton armé épaisseur suivant études
<b><u>1.3. Planchers</u></b>	
1.3.1. Planchers sur étage courant	- plancher dalle pleine béton armé épaisseur suivant études
1.3.2. Planchers sous terrasse	- dito 1.3.1.
1.3.3. Planchers sur locaux collectifs, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés.	- dito 1.3.1.
1.3.4. Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts	- dito 1.3.1.
<b><u>1.4. Cloisons de distribution</u></b>	
1.4.1. Entre pièce principales	- cloisons sèches type Placoplatre 72/46 avec laine isolante.
1.4.2. Entre pièces principales et pièces de service	- dito 1.4.1.
<b><u>1.5. Escaliers</u></b>	
1.5.1. Escaliers	
1.5.1.1. Escaliers des parties communes	- escalier béton armé
1.5.1.2. Escaliers des parties privatives	- sans objet
1.5.1.3. Escalier de secours	- escalier béton armé

### **1.6. Conduits de fumée et de ventilation**

1.6.1. Conduits de fumée des locaux de l'immeuble - sans objet

1.6.2. Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble - VMC

1.6.3. Conduits d'air frais - sans objet

1.6.4. Conduits de fumée de chaufferie - sans objet

1.6.5. Ventilation haute de chaufferie - sans objet

### **1.7. Chutes et grosses canalisations**

1.7.1. Chutes d'eaux pluviales - descentes eaux pluviales en zinc

1.7.2. Chutes d'eaux usées - chutes en PVC

1.7.3. Canalisations en sous-sol - canalisations en PVC ou fonte

1.7.4. Branchements aux égouts - raccordements sur réseau existant ou à créer

DESIGNATION	INDICATIONS A DONNER
<b><u>2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS</u></b>	
<b><u>2.1. Sols et plinthes</u></b>	
2.1.1. Sols et plinthes bureaux, entrées, dégagements	- parquet stratifié sur résilient phonique, plinthes droites blanches.
2.1.2. Sols et plinthes des WC et salles de bain cuisine	- carrelage collé sur résilient phonique, plinthes assorties
2.1.3. Sol des balcons	- carrelage collé
<b><u>2.2. Revêtements muraux (autres qu'enduits, peintures, papiers peints et tentures)</u></b>	
2.2.1. Revêtements muraux des pièces de service	- faïence hauteur 60cm au droit de l'évier compris retour éventuel sur la profondeur du plan de travail
2.2.2. Revêtements muraux dans autres pièces	- sans objet
<b><u>2.3. Plafonds (sauf peintures, tentures)</u></b>	
2.3.1. Plafonds des pièces intérieures	- sans objet
2.3.2. Plafonds des séchoirs à l'air libre	- sans objet
2.3.3. Plafond des loggias	- sans objet
2.3.4. Sous plafond des balcons	- sans objet
<b><u>2.4. Menuiseries extérieures</u></b>	
2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales	- châssis Aluminium ouvrants à la française pour toutes les pièces ; vitrage faiblement émissif. Affaiblissement acoustique suivant prescription.
2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de service	- dito 2.4.1
<b><u>2.5. Fermetures extérieures et occultations, protection anti-solaire</u></b>	
2.5.1. Pièces principales	- volet roulant à lames avec commande électrique.
2.5.2. Pièces de service	- sans objet

DESIGNATION	INDICATIONS A DONNER
<p style="text-align: center;"><b><u>2.6. Menuiseries intérieures</u></b></p> <p>2.6.1. Huisseries et bâtis</p> <p>2.6.2. Portes intérieures</p> <p>2.6.3. Impostes et menuiseries Bureau 2</p> <p>2.6.4. Portes palières</p> <p>2.6.5. Portes de placards Bureau 1</p>	<p>- bois à peindre.</p> <p>- porte âme pleine isophonique à peindre. WC : condamnation par verrou. Bureau : condamnation à clef. Autres : butées de porte.</p> <p>- châssis bois vitré sur allège</p> <p>- porte âme pleine parement stratifié, sur huisserie métallique, serrure 3 points sur organigramme, seuil suisse, butée de porte</p> <p>- aménagement mélaminé blanc, agencement bureau par box.</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>2.7. Serrurerie et garde-corps</u></b></p> <p>2.7.1. Garde-corps et barres d'appui extérieurs</p> <p>2.7.2. Grilles de protection des baies</p> <p>2.7.3. Ouvrages divers</p>	<p>- garde corps balcon Inox</p> <p>- sans objet</p> <p>- sans objet</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>2.8. Peintures, papiers, tentures</u></b></p> <p>2.8.1. Peintures extérieures et vernis :</p> <p style="padding-left: 20px;">2.8.1.1. Sur menuiseries</p> <p style="padding-left: 20px;">2.8.1.2. Sur fermetures et protections</p> <p style="padding-left: 20px;">2.8.1.3. Sur menuiseries</p> <p style="padding-left: 20px;">2.8.1.4. Sur sous-faces et rives des balcons</p> <p>2.8.2. Peintures intérieures</p> <p style="padding-left: 20px;">2.8.2.1. Sur menuiseries</p> <p style="padding-left: 20px;">2.8.2.2. Sur murs</p> <p style="padding-left: 20px;">2.8.2.3. Sur plafonds</p> <p>2.8.3. Papiers peints</p> <p style="padding-left: 20px;">2.8.3.1. Sur murs</p> <p style="padding-left: 20px;">2.8.3.2. Sur plafonds</p>	<p>- sans objet</p> <p>- sans objet</p> <p>- sans objet</p> <p>- peinture pliolithe</p> <p>- préparation, 1 couche d'impression, 2 couches de peinture</p> <p>- peinture lisse blanche</p> <p>- peinture lisse blanche</p> <p>- sans objet</p> <p>- sans objet</p>

DESIGNATION	INDICATIONS A DONNER
<b><u>2.9. Equipements intérieurs</u></b>	
2.9.1. Equipements ménagers :	
2.9.1.1. Bloc évier, robinetterie	- sans objet
2.9.1.2. Appareils et mobilier	- sans objet
2.9.1.3. Evacuation des déchets	- sans objet
2.9.1.4. Armoire sèche-linge	- sans objet
2.9.2. Equipements sanitaires et plomberie :	
2.9.2.1. Distribution d'eau froide	- distribution en tube cuivre ou souple
2.9.2.2. Distribution d'eau chaude collective et comptage	- néant
2.9.2.3. Production et distribution d'eau chaude individuelle	- par ballon d'eau chaude électrique instantanée
2.9.2.4. Evacuations	- tube PVC
2.9.2.5. Distribution du gaz	- sans objet
2.9.2.6. Branchement en attente	- sans objet
2.9.2.7. Appareils sanitaires	- WC porcelaine vitrifiée blanche, mécanisme silencieux double débit, abattant double, lavabo sur colonne avec miroir.
2.9.2.8. Robinetterie	- robinet mitigeur
2.9.2.9. Accessoires divers	- sans objet
2.9.3. Equipements électriques :	
2.9.3.1. Type d'installation	- filerie encastrée conforme à la norme C15-100 ou en plinthe.
2.9.3.2. Puissances à desservir	- tarif bleu selon recommandations EDF (6 ou 9 kVa selon type de logement).
2.9.3.3. Equipement de chaque pièce	- équipement conforme à la norme C15-100 en points lumineux, prise de courant, conjoncteurs PTT.
2.9.3.4. Sonnerie de porte palière	- sans objet

DESIGNATION	INDICATIONS A DONNER
2.9.4. Chauffage, cheminée, ventilations : 2.9.4.1. Type d'installation 2.9.4.2. Températures garanties dans les diverses pièces par température minimal extérieure de -5° 2.9.4.3. Appareils d'émission de chaleur 2.9.4.4. Conduits de fumée 2.9.4.5. Conduits et prises de ventilation 2.9.4.6. Conduits et prises d'air frais	- pompe à chaleur air/air - 19°C dans l'ensemble des pièces du logement - 21 C dans les salles de bain. - sans objet - sans objet - bouches d'extractions suivant études en pièces humides - entrées d'air dans les menuiseries extérieures
2.9.5. Equipement intérieur des placards et pièces de rangements : 2.9.5.1. Placards 2.9.5.2. Pièces de rangement	- sans objet - sans objet
2.9.6. Equipements de télécommunications : 2.9.6.1. Radio TV 2.9.6.2. Téléphone 2.9.6.3. Interphone 2.9.6.4. Vidéophone	- raccordement à l'antenne collective. - suivant plans et raccordement aux gaines techniques collectives - platine du hall relié au téléphone ou interphonie. - sans objet
2.9.7. Autres équipements	- sans objet

Le Maître d'Ouvrage et le Maître d'œuvre se réservent, en cas de nécessité, la possibilité d'apporter des modifications aux présentes, mais sous la condition de ne pas porter atteinte à la solidité et à la qualité de l'ouvrage, ni à la valeur des équipements.

En cas de difficulté d'approvisionnement, les matériaux énoncés pourront être remplacés par d'autres de même qualité.

De même les plans pourront subir des modifications de détail répondant à des prescriptions techniques ou fonctionnelles, telles que sens d'ouverture des portes, emplacement des appareils sanitaires...